



## Avis de publicité

DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION DE GAZ

### **I- Cadre de la consultation :**

Délégation de service public : articles L. 1411-1 et suivants du CGCT. Délibération du Comité Syndical du SE38 du 27 juin 2005

### **II – Collectivité délégante :**

Syndicat 'Energies' de l'Isère – SE38 – 2 rue Marcel BENOIT – 38000 GRENOBLE

### **III - Objet et lieu d'exécution :**

Gestion déléguée par voie de concession par le SE38, du service public de distribution de gaz pour 14 lots géographiques représentant 54 communes comme suit :

**LOT 1** - ROMAGNIEU, SAINT-JEAN-D\_AVELANNE

**LOT 2** - BATIE-MONTGASCON (LA), FAVERGES-DE-LA-TOUR, FITILIEU, SAINT-ANDRE-LE-GAZ, SAINTE-BLANDINE, SAINT-DIDIER-DE-LA-TOUR, SAINT-VICTOR-DE-CESSIEU, SEREZIN-DE-LA-TOUR,

**LOT 3** - BONNEFAMILLE, CHARANTONNAY, FOUR, GREPAY, OYTIER-SAINT-OBLAS, ROCHE, SEPTÈME, VALENCIN

**LOT 4** - BADINIÈRES, ECLOSE

**LOT 5** - ASSIEU, AUBERIVES-SUR-VAREZE, CHEYSSIEU, CHONAS-L'AMBALLAN, COTES D\_AREY (LES), JARCIEU, SAINT-PRIM, VILLE-SOUS-ANJOU,

**LOT 6** - PISIEU, REVEL-TOURDAN

**LOT 7** - BEAUCROISSANT, CHARAVINES, CHARNECLES, IZEAUX, REAUMONT, SAINT-BLAISE-DU-BUIS, SAINT-CASSIEN, VOUREY

**LOT 8** - SAINT-PAUL-DE-VARCES

**LOT 9** - SAINT-JOSEPH-DE-RIVIERE

**LOT 10** - ANTHON

**LOT 11** - MONTCARRA

**LOT 12** - TREPT

**LOT 13** - BOUCHAGE (LE), MORESTEL, PASSINS, SAINT-SORLIN-DE-MORESTEL, SERMERIEU,

**LOT 14** - CHATTE, SAINT-HILAIRE-DU-ROSIER, SAINT-LATTIER, SAINT-SAUVEUR, SAINT-VERAND, SONE (LA)

### **IV – Nomenclature CPV :**

65200000-5 distribution de gaz

### **V - Caractéristiques essentielles de la convention envisagée :**

- Etablissement et financement du réseau de gaz ;
- Raccordement des clients sur le tracé du réseau ;
- Fourniture de gaz aux clients non éligibles ;
- Gestion des relations avec les clients ;
- Exploitation et conduite du réseau afin de garantir la qualité et la continuité de fourniture ;
- Entretien préventif et maintenance curative de l'ensemble des biens, mobiliers et immobiliers, nécessaires à l'exploitation, et à la sécurité des personnes et des biens ;
- Renouvellement des réseaux et des ouvrages ;
- Perception auprès des usagers du prix des prestations et des taxes afférentes ;
- Conception et mise en œuvre des actions d'information de la clientèle et de promotion du service,

**Population** : 65.200 habitants environ (INSEE 1999)

**unité monétaire** : Euro

Fourniture en priorité en gaz naturel. Pour le gaz propane, distribution par réseaux et branchements compatibles gaz naturel.

Les offres seront examinées sur la base d'un contrat de 25 ans. La durée définitive sera fixée à l'issue des négociations.

Les caractéristiques qualitatives et quantitatives des prestations sont définies dans un document qui sera communiqué aux candidats retenus.

### **VI - Contenu du dossier de présentation des candidatures :**

Le candidat remettra un dossier permettant à la collectivité d'apprécier ses garanties professionnelles et financières et son aptitude à assurer l'égalité des usagers et la continuité du service public. Ce dossier comprendra au moins les pièces suivantes :

- lettre de candidature.
- en cas de groupement candidat, la lettre de candidature indiquera la composition du groupement, la forme du groupement ainsi que le nom de l'entreprise mandataire, et sera accompagnée de l'autorisation, donnée par chaque co-traitant au mandataire, de signer l'offre de candidature au nom du groupement.
- attestations et certificats prévus par l'article 8 du décret no 97-638 du 31 mai 1997, que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France.
- une déclaration sur l'honneur que le candidat n'est pas en règlement judiciaire et si l'entreprise est en redressement judiciaire, copie du jugement ou des jugements prononcé(s) à cet effet ;
- attestation sur l'honneur, dûment datée et signée, certifiant du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue à l'article L. 323-1 du code du travail, ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France .
- agrément ministériel ou état d'avancement de la demande.
- lettre de motivation du candidat, entre 2 et 4 pages dactylographiées, sur les conditions dans lesquelles il entend mener à bien la délégation.
- description de l'entreprise : forme juridique, moyens en personnel, structure capitalistique, bilans et comptes de résultat des 3 derniers exercices clos.
- références et expériences en matière de distribution de gaz et pour la réalisation d'opérations identiques ou similaires à celles objets de la délégation envisagée.
- description des moyens envisagés pour assurer la continuité et l'égalité des usagers devant le service public.

#### **VII – critères d'attribution :**

Les critères d'attribution de la délégation seront précisés dans le règlement de la consultation remis aux candidats admis à présenter une offre dans les conditions mentionnées à l'article L1411-1 du CGCT.

#### **VIII - Modalités de remise des candidatures :**

Les dossiers de candidature, rédigés en langue française, seront envoyés sous pli recommandé avec accusé de réception postal ou déposé, contre récépissé, à l'adresse suivante : SE38 – 2 rue Marcel BENOIT – 38000 GRENOBLE

Les dossiers seront remis sous simple enveloppe extérieure anonyme portant la mention « *SE38 / candidature pour DSP gaz / ne pas ouvrir* ».

#### **IX – Date limite de réception des candidatures Jeudi 9 février 2006 12h00.**

Date d'envoi de l'avis aux publications : jeudi 5 janvier 2006.

#### **X - Renseignements complémentaires :**

par écrit avant le 27 janvier 2006

au Syndicat 'Energies' de l'Isère – SE38 – 2 rue Marcel BENOIT – 38000 GRENOBLE  
 directeur : Carole PELMONT  
 télécopie : 04-76-03-38-40  
 courriel : syndicatenergies@se38.fr